

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**Procès verbal de la réunion
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER**

Séance du 20 juin 2019

Date de convocation : 13/03/2019

Date d'affichage : 13/03/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Julien BELLEC et Jean-Paul KERMARREC

Procurations :

Julien BELLEC pour Gérard DANIELOU

Jean-Paul KERMARREC pour Anne CORMIER

Secrétaire de séance :

Gilles GUILLOU a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte par Gérard DANIELOU qui sollicite l'approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2019. Deux erreurs sont signalées :

-l'omission de la procuration donnée par Olivier LE BIHAN ;

-deux abstentions manquantes dans la délibération 1-1 « vente du local situé au rez-dechaussée de l'immeuble cadastré BH 129 ».

Ces erreurs sont prises en compte et mentionnées dans le présent compte-rendu.

1-1 Tirage au sort des jurés d'assises 2020 :

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2019102-0001 du 12 avril 2019, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 9 personnes à partir de la liste électorale de CLEDER.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

Monsieur ROZEC Michel – 3 Feunteun ar Queffelec - CLEDER

Madame MEAR Marie – 1 lotissement Milin Plufern – CLEDER

Madame GUEGUEN Catherine – 17 place de l'Eglise - CLEDER

Monsieur ALLANOU Robert – 38 cité des Jonquilles – CLEDER

Madame EDERN Isabelle – Kersaudy – CLEDER

Monsieur JAOUEN Hubert – Vouden – CLEDER

Monsieur REUNGOAT Patrice – 70 rue du Brouan – CLEDER

Madame ABALLAIN Annie – 22 rue de l'Armorique – CLEDER

Madame MARAIS Edith – 65 rue de l'Armorique – CLEDER

1-2 Recensement de la population en 2020

La Commune de CLEDER doit être recensée en 2020. Afin de préparer cette opération, il est proposé de nommer Mme Laura BOUTOILLER coordinatrice communale, et d'autoriser le

Maire à recruter des agents recenseurs au nombre de 8 et de les rémunérer en fonction des éléments collectés. Les arrêtés nécessaires seront pris par le Maire. Unanimité

1-3 Autorisation d'ester en justice :

procédure d'appel dans le dossier ROMAND / COMMUNE de CLEDER

Le maire expose le contentieux ROMAND datant de 2007, concernant un certificat d'urbanisme négatif. Le TA de Rennes ayant donné raison aux requérants, la Commune va faire appel. Il est proposé d'autoriser le Maire à ester en justice. Accord unanime.

2-1 Réalisation d'un emprunt d'un montant d'un million d'euros

auprès du CREDIT AGRICOLE :

Une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires pour un prêt de 1M d'euros pour les travaux de construction de l'ACM. L'offre du CREDIT AGRICOLE est retenue (Durée 20 ans, Taux : 1,02 %, Coût total (intérêts à échéances constantes) : 111 498,52 €). Accord unanime.

2-2 Finances : décision modificative n°1 au Budget Commune

Compte tenu de la notification de deux subventions imputées au chapitre 13, des fonds peuvent être virés de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, pour abonder le compte 6718 et le chapitre 022. Cette opération permettra de mandater la somme réclamée dans le cadre du contentieux indemnitaire Romand. Accord unanime.

Section d'Investissement :

Recettes		Recettes	
Chap 13 subventions		Chap 021 virement de la SF	
Cpte 1321 Etat amt Bourg	+ 95 000 €	Cpte 021	-195 000 €
cpte 1322 Région ACM	+ 100 000 €		
	+195 000 €		-195 000 €

Section de Fonctionnement :

dépendances		recettes	
Chap 023 virement vers la SI			
Cpte 023	- 195 000 €		
chap 67 charges exceptio			
compte 6718 ch ex sur op gestion	+ 145 000 €		
chap 022 dépenses imprévues			
compte 022	+ 50 000 €		
	0 €		0 €

2-3 Budget Commune : admission en non-valeur

Des créances irrécouvrables concernant le Budget de la Commune sont présentées au Conseil Municipal pour admission en non valeur pour un total de 70,00 €. Unanimité.

3-1 Lotissement Eric Tabarly : fixation du prix de vente au m²

Le projet de lotissement Tabarly suit son cours. Il est temps de procéder à la fixation du prix au m², en vue de la commercialisation des lots. Il est proposé de fixer à 54,17 € H.T. , soit **65,00 € TTC** le prix de vente du m². Unanimité.

3-2 Tableau de voirie : intégration des voies et équipements publics du lotissement de Mestioual SARL Cap Marine

Le lotissement de Mestioual a été réalisé par la SARL Cap Marine en 2010. La phase de finition s'est déroulée en 2014. Les équipements étant neufs et en bon état, il y a lieu d'accepter la rétrocession. Le Maire propose donc d'intégrer :

- la voirie du lotissement de Mestioual dans le tableau de voirie communale ;
- l'ensemble des équipements publics du lotissement dans le domaine communal. Unanimité.

3-3 Régularisation foncière : lotissement de la Garenne Consorts VELLY-MEAR

Lors du Conseil Municipal du 21 juin 2018, une régularisation foncière rue du Midi et rue du Clair Logis a été faite. Une autre parcelle a été omise(BI 647). Ces régularisations feront l'objet d'un acte notarié et seront enregistrées au Service des Hypothèques. Unanimité.

4-1 SDEF : convention pour l'extension des réseaux Résidence Conseil et Lotissement Tabarly

Gérard DANIELOU, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de Viabilisation Basse tension (BT)- Eclairage public (EP)- télécom (FT) et Gaz du lotissement communal « Résidence Eric Tabarly » (14 lots) et des 6 lots Armorique Habitat « Résidence Jean-Marie Conseil », à Mestioual.

Selon le règlement financier du SDEF, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :.....**64 398,21 €**

⇒ Financement de la commune :

soit au total une participation de ...**50 694,31 €**

Accord unanime.

5-1 HLC : approbation de la répartition des sièges pour la mandature 2020-2026

La Loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2016 prévoit que le nombre et la répartition des sièges au sein des Assemblées Communautaires doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement des Conseils Municipaux et Communautaires.

La Commune de CLEDER restera représentée par 5 Elus.

5-2 HLC : approbation du Rapport d'Activité 2018

La Communauté de Communes a transmis à chaque commune membre le rapport retraçant son activité pour l'année 2018. L'ensemble des compétences assurées fait l'objet d'une synthèse. Les questions relatives aux effectifs et RH sont également évoquées.

Les conseillers ont reçu le document par mail. Aprobation unanime.

6-1 Demande de subvention « amendes de police » 2019 : Dossier sécurité « cheminements doux en entrée de bourg »

Le projet d'aménagement concerne la création d'un cheminement piétons sécurisé reliant les quartiers de Croaz ar Bandu, Coat Moulc'h et Dourlogot au Centre-Bourg.

Le montant prévisionnel des travaux est de 26 936 € HT. Unanimité.

6-2 Opération « J'APPRENDS A NAGER » 2019 : demande de subvention

L'opération « J'apprends à nager » est organisée chaque année en lien avec les services de l'Etat. La Commune s'y associe depuis de nombreuses années. C'est une mission d'intérêt général. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'organisation de l'opération « J'apprends à nager » ;
- sollicite les subventions possibles pour cette action.

7-1 Tableau des emplois : création et suppression de poste suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} mars 2019

Le Maire propose à l'assemblée : La création d'un emploi d'AGENT DE MAITRISE (catégorie C) et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} cl,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le Tableau des Emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent des espaces verts	Agent de maîtrise	C	1	2	TC
	Adj tech princ 1	C	4	3	TC

7-2 Tableau des emplois : création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet (30/35^e) au Service Périscolaire à compter du 04/06/2019

Le Service Périscolaire a bénéficié du renfort d'un emploi aidé pendant 3 ans. Le contrat arrive à son terme, mais l'évolution du Tableau des Emplois et les besoins du service démontrent la nécessité de pérenniser le poste correspondant à cet emploi aidé.

Le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'un adjoint technique C1 à temps non-complet (30/35^e) pour assurer des tâches d'agent polyvalent du Service Périscolaire, à compter du 4 juin 2019. Accord unanime.

7-3 Tableau des emplois : création d'un poste d'Adjoint technique au Service Technique à compter du 04/07/2019

Le Service Technique a bénéficié du renfort d'un emploi aidé au Service Espaces Verts pendant 3 ans. Le contrat arrive à son terme le 3 juillet prochain, mais l'évolution du Tableau des Emplois et les besoins du service démontrent la nécessité de pérenniser le poste correspondant à cet emploi aidé.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'un adjoint technique C1 à temps complet pour assurer des tâches d'agent des espaces verts, à compter du 4 juillet 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique C1. Accord unanime.

7-4 Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : nomination d'un agent référent

La Commune de CLEDER est sensibilisée aux enjeux de la protection des données individuelles. Elle adhère à la démarche conventionnelle proposée par le CDG 29. Il est donc proposé de nommer Madame Véronique CROGUENEC référent communal RGPD. Unanimité.

Affaires diverses - informations :

Marchés passés dans le cadre de la délégation au Maire :

Décision n°3 : le 29/04/2019 :Signature d'un devis pour l'achat d'un aspirateur de rue avec la Société GLUTTON (Belgique) pour un montant de 10 000,00 € H.T., soit 12 000,00 € TTC

Décision n°4 : le 06/05/2019 : Notification Marché de travaux « aménagement Résidence Conseil et lotissement Tabarly » lot 1 terrassement voirie entreprise LIZIARD (Landerneau) pour un montant de 169 678,56 € H.T.

lot 2 réseaux eaux pluviales entreprise EIFFAGE (Saint Martin des Champs) pour un montant de 91 844,00 € H.T.

lot 3 réseaux plantations espaces verts murets techniques entreprise GOGÉ (Landivisiau) pour un montant de 19 803,00 € H.T.

Décision n°5 : le 16/05/2019 : renouvellement de la ligne de trésorerie annuelle avec ARKEA BANQUE 250 000 €- index TI3M – 0,80%

Décision n°6 : le 21/05/2019 :Signature d'un devis pour l'achat d'un broyeur d'accotement avec la Société LE SAOUT (Cléder) pour un montant de 10 650,00 € H.T., soit 12 780,00 € TTC

Décision n°7 : le 04/06/2019 :Signature d'un devis pour travaux de columbarium avec la Société LE SAS GOURIOU (Saint Pol de Léon) pour un montant de 5 391,67 € H.T., soit 6 470,00 € TTC